

DA LICHENS

DESTRUCTEUR DES ALGUES, LICHENS, MOISSISSURES, DÉPÔTS VERTS SUR TOUS MATÉRIAUX

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État : liquide

Densité : 1,00 +/- 0,02

Odeur : légère

Couleur : bleu clair

pH : 7,5 +/- 0,5

Point éclair : sans

Composé actif biocide :

Composés de l'ion ammonium

quaternaire, benzyl en C12-16 alkyldiméthyles, chlorures : 120 gr/Kg



PROPRIÉTÉS

DA LICHENS élimine les algues, les lichens, les moisissures et les dépôts verts.

Avantages : de pH neutre, **DA LICHENS** n'est pas corrosif vis-à-vis des métaux et des supports traités et n'altère pas leur aspect (murs, crépis blancs). Ce produit élimine également les moisissures dans les milieux humides. À base d'ammonium quaternaire, **DA LICHENS** peut s'appliquer toute l'année soit en préventif, soit en curatif.

Domaines d'utilisation : traite les toitures en tuiles, ardoises, etc...; les pierres, le ciment, les crépis et enduits. Convient également parfaitement au traitement des monuments, balcons, terrains de tennis sans en boucher la porosité.

Utilisation de DA LICHENS suivant le tableau indiqué ci-dessous

APPLICATIONS	DILUTION	MODE D'EMPLOI
<p>À titre curatif :</p> <p>Revêtements d'algues, lichens et dépôts verts épais.</p>	<p>Dilué à 20 % dans de l'eau.</p>	<p>Nettoyer le support, pulvériser DA LICHENS dilué jusqu'à refus du support, laisser sécher totalement avant mise en peinture. Faire une application annuelle (début du printemps ou de l'automne).</p> <p>Consommation moyenne : 1 Litre de DA LICHENS dilué dans 4 Litres d'eau, soit 5 Litres de solution pour 5 à 10 m². Pulvériser avec un PASV/A jusqu'à refus du support.</p> <p>Les algues et dépôts verts superficiels seront éliminés par le vent et les intempéries, les lichens disparaîtront lors de leur réduction en poussière. On peut accélérer l'élimination avec de l'eau sous pression ou par brosse une semaine après traitement.</p> <p>Compte tenu du mode d'action et de l'impact des conditions climatiques, l'effet visible commence à être observé à partir d'un délai de plusieurs jours, soit 10 à 15 jours dans la généralité des traitements, voire plus dans certains cas particuliers (hauteur de lichens, etc...)</p> <p>Conseil : retraiter sur surface sèche avec 10 Litres de solution diluée (1 Litre de DA LICHENS pour 9 Litres d'eau) pour 20 m².</p>



APPLICATIONS	DILUTION	MODE D'EMPLOI
<p>À titre curatif : Faibles dépôts.</p>	Dilué à 10 % dans de l'eau.	<p>Consommation moyenne : 1 Litre de DA LICHENS dilué dans 9 Litres d'eau, soit 10 Litres de solution pour 20 m².</p> <p>Compte tenu du mode d'action et de l'impact des conditions climatiques, l'effet visible commence à être observé à partir d'un délai de plusieurs jours, soit 10 à 15 jours dans la généralité des traitements, voire plus dans certains cas particuliers (hauteur de lichens, etc...).</p>
<p>À titre préventif : Supports avant peinture, supports à conserver propres.</p>	Dilué à 10 % dans de l'eau.	<p>Consommation moyenne : 1 Litre de DA LICHENS dilué dans 9 Litres d'eau, soit 10 Litres de solution pour traiter 30 à 50 m².</p> <p>Selon les conditions climatiques et l'exposition aux vents dominants, un 2^{ème} traitement peut être nécessaire.</p>

Recommandations : pour un résultat optimal, pratiquer l'application de **DA LICHENS** en absence de pluie quelques jours avant, pendant et après.

Ne pas rejeter dans un étang ou dans un ruisseau, toxique pour les poissons et crustacés. Toujours utiliser des récipients parfaitement propres. Ne pas appliquer **DA LICHENS** sur des algues, lichens ou moisissures lorsque ceux-ci sont sur la terre ou d'autres végétaux. Porter des gants, un vêtement de protection approprié. En cas d'éclaboussures dans les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Conformément à l'arrêté du 19 mai 2004 relatif au contrôle de la mise sur le marché des substances actives biocides, ne pas réutiliser l'emballage. Consulter les instructions portées dans la fiche de données de sécurité pour son élimination. La date de péremption de 2 ans est portée sur chaque étiquette. Produit strictement réservé à un usage professionnel. Type de produit TP 2 (désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux), TP 10 (produits de protection des matériaux de construction).

D.A.C.D. ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. D.A.C.D. n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.